



MUNICIPALITÉ DE MEZIERES VD

Au Conseil communal
De et à
1083 Mézières

Mézières, le 21 juin 2011

Préavis municipal N° 02/2011

Demande de crédit de Fr. 1'820'000.-- destiné :

Lot N° 1 Réfection totale de l'aménagement routier secteur « Auberge », y compris la pose de l'éclairage public pour un montant de Fr. 1'170'000.--

Lot N° 2 Aménagement complet des places et des surfaces latérales secteur « Auberge » pour un montant de Fr. 650'000.--

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Voilà bientôt dix ans que les travaux de mise en conformité du séparatif d'épuration de la commune ont débuté. Ils étaient rendus nécessaires car la majeure partie du réseau n'était pas séparée. Nous en avons profité pour changer aussi les conduites d'adduction d'eau qui dataient des années vingt et pour améliorer tous les autres services souterrains. Ce que la plupart des citoyens de la commune souhaitaient a également été réalisé: une modération de trafic qui non seulement ralentit la circulation, mais qui améliore aussi la sécurité des piétons et qui rend notre centre du village le plus convivial possible.

Après les secteurs « Croisée des Cullayes » et « Boulangerie », c'est au tour maintenant d'un troisième tronçon, celui dit de l'« Auberge ». En effet, les travaux du sous-sol étant terminés, plusieurs éléments font que la Municipalité a pris la décision de tout faire pour réaliser, cette année encore, l'aménagement de la route et des arrêts TL. Les places, ainsi que les aménagements latéraux, se feront en 2012, peut-être même en 2013 au vu du coût très élevé des travaux. C'est pourquoi nous avons prévu deux lots bien distincts. Ces travaux deviennent presque obligatoires, puisque les trois bâtiments situés au nord de l'Auberge communale seront habitables dès cet été et que les aménagements extérieurs, ainsi que les places de parc et les divers accès sont étroitement liés. De plus, de nombreux propriétaires voisins subissent depuis plus d'une année les désagréments qui découlent des travaux du sous-sol, le bruit principalement.

Le projet que la Municipalité vous présente est une suite logique de la réalisation des deux premiers secteurs, avec des pavés pour délimiter la chaussée et deux places piétonnes dans le même style que la place du P(a)in. Un propriétaire privé va également réaliser un aménagement avec les mêmes pavés, cela pour donner une uniformité au secteur.

Un maximum de verdure, l'assurance d'un trafic ralenti, ainsi qu'une sécurité accrue pour les piétons vont aussi dans le sens de ce projet.

Une fois que tous les propriétaires auront accepté et signé les dossiers d'expropriation, le projet sera soumis à enquête publique. Comme mentionné ci-dessus, le but est d'entamer les travaux dès que possible, sitôt après les vacances des entreprises, afin de terminer les aménagements routiers avant l'hiver.

Sur la base des calculs effectués par les entreprises, ainsi que par le bureau technique Stuby & Völlmy, le coût estimé de cette troisième étape est de

Lot N° 1)	Etudes complémentaires + mise à l'enquête	74'600.--
	Collecteurs complémentaires	112'700.--
	Aménagement de surface	782'600.--
	Eclairage public	54'400.--
	Arborisation + barrières + abris bus	87'200.--
	Dossiers d'expropriation	25'000.--
	Divers et imprévus	33'500.--

	Total lot N° 1	1'170'000.--
		=====
Lot N° 2)	Aménagement des places et surfaces latérales	608'700.--
	Moloks	20'000.--
	Divers et imprévus	21'300.--

	Total lot N° 2	650'000.--
		=====

Une réserve de Fr. 160'000.-- est provisionnée et une subvention de la part du Canton pour des mesures contre le bruit est envisagée.

Forts de ce qui précède, nous vous engageons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision ci-après :

**Le Conseil communal de Mézières, lors de sa séance du 7 juillet 2011,
Vu le préavis N° 02/2011,
Où le rapport de la commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

Décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'820'000.-- destiné :**
 - a) lot N° 1 réfection totale de l'aménagement routier secteur « Auberge », y compris la pose de l'éclairage public pour un montant de Fr. 1'170'000.--**
 - b) au lot N° 2 aménagement complet des places et des surfaces latérales secteur « Auberge » pour un montant de Fr. 650'000.--**
- d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant aux meilleures conditions**
- d'amortir ce montant sur 30 ans**
- de prélever Fr. 160'000.-- du fonds de réserve N° 9282.000.13**

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Municipalité
Le Syndic
Le Secrétaire :

Municipaux responsables : MM. Stéphane Saugy et François Gilliéron

